

SOCIAL • Vingt-deux internes grévistes du centre hospitalier François-Mitterrand ont saisi la justice

Bras de fer à l'hôpital de Pau

Mobilisés depuis le 11 octobre, des internes estiment que la direction de l'hôpital entrave leur droit de grève.

« Quand ils font grève, ils travaillent plus que quand ils ne la font pas » déplore M^e Le Corno. Le raccourci formulé par l'avocat des internes grévistes de l'hôpital François-Mitterrand de Pau résume assez bien la situation présentée hier devant le tribunal administratif.

En grève depuis le 11 octobre, dans le cadre du mouvement national réclamant l'abrogation des articles du projet de loi des finances de la Sécurité sociale (*lire ci-dessous*), 22 internes⁽¹⁾ du centre hospitalier général ont assigné leur employeur devant le tribunal administratif pour « atteinte illégale au droit de grève ». Ils estiment en effet que la direction de l'hôpital n'aurait fait « aucun effort » pour mettre en place un service minimum impliquant la réquisition des praticiens titulaires et le report de certaines opérations. Pire, ces derniers affirment qu'ils seraient soumis à des assignations « abusives » pour effectuer les gardes (nuit et week-end compris).

Ils réclament un « service minimum » digne de ce nom

Les « négociations » avec la direction ayant « échoué », le conflit social a été porté hier devant le tribunal suite à une requête en référé liberté déposée lundi. A travers cette procédure d'urgence, les requérants demandent à la justice de « suspendre les assignations des internes grévistes sous astreinte de



L'hôpital général de Pau compte une quarantaine d'internes en médecine. Plus de la moitié a rallié le mouvement de grève national. (Photo archives Nicolas Sabathier)

10 000 euros par jour de retard ou de faire en sorte que ces assignations interviennent en ultime recours lorsqu'il aura été prioritairement fait appel aux personnels hospitaliers non grévistes de l'établissement ». « Ces assignations doivent être restreintes et strictement

réservées à l'urgence » rappelle M^e Le Corno qui précise qu'à Pau « elles sont systématiques et irréfléchies, établies sans concertation pour limiter leur recours ». Soutenant que la présence des internes n'est pas indispensable, il demande au tribunal d'« enjoindre le di-

recteur de l'hôpital de mettre en place un service minimum digne de ce nom ».

Un effectif en « surcadence »

« Il n'est pas dans l'esprit de l'hôpital de Pau de remettre en cause le droit de grève » assure de son

côté Philippe Jean, directeur adjoint chargé de l'administration, rappelant cependant la mission de service public que l'établissement se doit d'assurer.

« L'idée de continuité des soins est indispensable et nécessaire. Même en temps normal, ces services (ndrl : urgences et pédiatrie) sont en tension permanente. La nature de l'activité ne supporte pas une baisse de régime » fait valoir le représentant de la direction qui assure qu'il « n'est pas possible de réquisitionner » des médecins déjà « en surcadence ». Un argument que rejettent les internes présents à l'audience. « Il a tout à fait les moyens de se passer de nous dans la mesure où à Pau le pool des urgentistes est de 28 praticiens, un des mieux fourni » assure l'un d'entre eux.

La décision du tribunal est attendue « dans les 48 heures »

VALÉRIE CÈBE

LES INTERNES GRÉVISTES CRAIGNENT « UNE MÉDECINE À DEUX VITESSES »

Comme à Orthez et Bayonne, les internes de l'hôpital de Pau ont rallié le mouvement national de grève qui, depuis le 27 septembre, dénonce deux articles du projet de loi des finances de la Sécurité sociale. Des textes portant sur le déconventionnement des médecins qui s'installeraient à l'avenir dans les régions à forte densité médicale, comme c'est le cas en Béarn et dans la région paloise en particulier. « La mesure concerne tout le monde car c'est la porte ouverte à une médecine à deux vitesses. Les gens qui auront les moyens de payer le prix fort n'attendront pas pour une consultation, contrairement aux plus démunis. Et il ne faut pas croire que cela va faciliter l'installation de généralistes en campagne » explique un des internes grévistes. Les déclarations de Nicolas Sarkozy mardi à Bordeaux, assurant que les mesures ne concerneraient pas les médecins actuellement en formation, n'ont pas apaisé les inquiétudes de ces derniers qui réclament le retrait des deux articles. A Pau comme ailleurs, les internes ont donc décidé de poursuivre la « grève totale ».